



## Traité Roch Hachana

### Michna 9 - Chapitre 4

סדר תקיעות, שלוש של שלוש שלוש. שיעור תקיעה, כדי שלוש  
תרועות; שיעור תרועה, כדי שלוש יבבות. תקע  
בראשונה, ומשך בשנייה כשתיים--אין בידו אלא אחת. מי  
שבירך, ואחר כך נזדמן לו שופר--תוקע ומריע ותוקע, תוקע  
ומריע ותוקע, שלושה פעמים. כשם ששליח ציבור חייב, כך כל  
יחיד ויחיד חייב; רבן גמליאל אומר, שליח ציבור מוציא את  
הרבים ידי חובתן.

Le rituel des sonneries est le suivant : trois sonneries étant de trois sons. La durée d'une tékia est équivalente à trois térouot. La durée d'une téroua est équivalente à trois yévavot (plaintes). Si on a fait la première tékia et prolongé la seconde comme deux, on n'a accompli (litt. on n'a en main) qu'une seule tékia. Celui qui a fait la bénédiction et [n]a [qu']ensuite trouvé un Shofar, sonne tékia, téroua et tékia trois fois. Tout comme le Shelia'h Tsihour (délégué de la communauté) est astreint, chaque individu est astreint. Rabban Gamliel dit : le Shelia'h Tsihour peut acquitter les autres de leur obligation.



### Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)